



COMMISSION DE DESIGNATION DU RECTEUR

Bernard KOEHLIN
Président

Ligne directe: 022 705 76 77

Les travaux de Commission de désignation du recteur (2003-2007)

Le **24 avril 2002**, selon l'art. 81C, al. 3 de la loi sur l'université, le Président du Conseil académique a décidé de constituer la Commission de désignation du recteur (ci-après CDR).

Le même jour, en conformité avec l'article 76a de la loi sur l'université, le Conseil de l'université ouvrait un appel à candidatures afin de procéder à l'élection des 5 membres du corps enseignant universitaire genevois, appartenant à la CDR. L'audition des candidats du Conseil de l'université et leur élection a eu lieu lors de la séance du Conseil le **26 juin 2002**.

Le Conseil de l'université a nommé:

- Mme Ch. Chappuis, professeur ordinaire à la Faculté de droit
- M. Y. Fricker, professeur ordinaire à la Faculté des SES
- Mme H. Lee-Jahnke, professeur à l'ETI
- M. M. Porret, professeur ordinaire à la Faculté des lettres
- Mme J. Seydoux, professeur ordinaire à la Faculté de médecine

Le **14 mai 2002**, par courrier du doyen Jacques Weber, les doyens, réunis en séance du 7 mai, ont délégué au sein de la CDR:

- Mme A. de Ribaupierre, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
- M. P. Suter, doyen de la Faculté de médecine

Pour le Conseil académique, à teneur de l'article 81C de la loi sur l'université, la commission de désignation du recteur est formée du président du Conseil académique et des 5 membres extérieurs à l'université dudit Conseil, à savoir:

- M. W. Arber
- Mme J. Audemars
- M. J.-M. Dufour
- M. P. Odier
- M. M. Schriber
- ainsi que de son président, M. B. Koechlin qui préside la CDR.

Le **27 juin 2002**, le président B. Koechlin a, par courrier convoqué la CDR pour le 5 juillet 2002, date du début des travaux de ladite commission.

La CDR s'est donc réunie le **5 juillet** à 10 heures, à l'Université de Genève et la séance a été suivie par un déjeuner. Cette séance avait pour objectif un échange de vues sur la procédure à retenir pour les travaux et un certain nombre de thèmes ont été abordés comme celui du règlement interne, de la confidentialité des débats, de l'appel à candidatures, des auditions de personnalités diverses afin d'identifier certaines priorités et clarifier la vision de la commission, du programme de travail ainsi que de la politique de communication.

Le **9 septembre 2002**, la CDR s'est donnée un règlement interne. Elle a également mis au point le texte de l'annonce qui a paru dans le «Temps», la «FAO», la «NZZ» et le «Courrier». Il a été décidé de renoncer à faire paraître des annonces dans la presse étrangère, le coût d'une telle opération s'avérant trop élevé par rapport au bénéfice à en espérer. Il a été préféré de diffuser l'appel d'offres sur le réseau «Swiss list» ainsi qu'auprès des ambassades scientifiques suisses des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne, du Canada et de Belgique. Le délai des dépôts de candidature a été fixé au 15 novembre 2002.

Lors de la même séance, les commissaires ont décidé de solliciter un certain nombre de candidats, pour augmenter les chances d'identifier le meilleur possible. Chacun a alors indiqué le nom de personnes qu'il suggérerait de solliciter pour le poste de recteur. Il a également été décidé de procéder à un certain nombre d'auditions de différentes personnalités afin de se former une idée plus précise du rôle du recteur et des attentes à son égard.

Le **24 septembre 2002**, la CDR a établi, après discussion et sélection, une liste de personnes à rencontrer pour les inviter à envisager de déposer leur candidature. Elle a souhaité que ces dernières soient contactées en «tandem» par un représentant de l'université et un représentant de la cité. Décision a été prise de ne pas communiquer publiquement qui serait ou non sollicité.

Le **1^{er} octobre 2002**, la CDR a décidé d'auditionner un certain nombre de personnalités telles le recteur, les vice-recteurs, la Présidente du DIP, le recteur de l'université de Lausanne et le président de l'EPFL.

Lors de cette séance, la question s'est posée de savoir si le recteur actuel pouvait être reconduit pour 4 ans en fonction de son âge. La réponse de la commission a été que «le fait que la limite d'âge a été atteinte n'est pas un obstacle à la désignation d'un recteur, que cette limite soit atteinte avant le début du mandat ou pendant celui-ci».

Le **11 octobre 2002** de 10 heures à 11 heures, la CDR a auditionné le vice-recteur J. Kellerhals. Le même jour, de 11 heures à 12 heures, c'est le vice-recteur J.-D. Vassalli qui a été entendu.

Le **4 novembre 2002**, la CDR a été reçue à l'Hôtel de Ville par la Présidente du DIP, Mme M. Brunschwig Graf.

La commission a appris le décès du Professeur Yves Fricker, membre de la CDR, et a observé une minute de silence en sa mémoire.

Les contacts avec les candidats sollicités ont été passés en revue, la commission s'est félicitée d'avoir de nombreuses personnes de qualité intéressées au poste de recteur et s'est fixé rendez-vous le 2 décembre afin d'examiner la liste des personnes qui auront répondu à l'annonce et envoyé leur candidature et choisir celles qu'elle voulait rencontrer.

Le **5 novembre 2002**, de 9 heures à 10 heures, le recteur M. Bourquin a été entendu et de 10 heures à 11 heures, le vice-recteur E. Doelker.

Le **18 novembre 2002**, le doyen P. Suter démissionne de la CDR pour des motifs personnels.

Le **27 novembre 2002**, le Conseil de l'Université élit le Professeur D. Belin pour succéder à feu le Professeur Y. Fricker.

Le **28 novembre**, les doyens informent le président de la commission que le doyen Pierre Allan est désigné en remplacement du doyen Peter Suter.

Le **2 décembre 2002**, la CDR a classé les candidatures reçues. Elle a décidé de retenir 7 dossiers sur 9. Les candidats retenus seront auditionnés. Il est décidé de leur donner 20 minutes pour une présentation de leur choix et de poser ensuite les questions nécessaires. La CDR a décidé d'écrire un communiqué de presse interne afin d'informer l'université qu'elle entrait dans la phase des auditions de candidats.

Le **5 décembre 2002**, la CDR a auditionné M. P. Aebischer, président de l'EPFL.

Le **13 décembre 2002**, la CDR a auditionné M. J.-M. Rapp, recteur de l'UNIL.

Le **13 janvier 2003**, la CDR a réfléchi aux questions importantes à poser aux candidats et au déroulement des séances.

Trois candidats ont été auditionnés le dimanche **19 janvier 2003** de 9 heures à 16 heures, dans les salons de l'hôtel Bristol. Deux candidats ont été reçus au même endroit le mercredi **22 janvier 2003** de 17 heures à 20 heures 30. Enfin, le **23 janvier 2003**, deux candidats ont été auditionnés de 9 heures à 12 heures 30. La commission a ensuite continué ses travaux jusqu'à 16 heures afin de déterminer dans quelle mesure il fallait organiser un second «round» d'auditions.

La CDR a alors décidé de faire revenir 3 candidats afin de pouvoir poser des questions supplémentaires et les auditions ont eu lieu le dimanche **2 février** de 16 heures à 20 heures. La CDR a ensuite procédé à un tour d'horizon et un échange afin de se déterminer sur la suite des travaux.

La Commission a alors décidé de se réunir le mardi **11 février 2003** afin de procéder au vote final.

Le Président a rencontré Mme M. Brunschwig Graf, présidente du DIP, le **17 février 2003** afin de lui transmettre le vote de la Commission.

Genève, 26 février 2003